

**Vingt-cinquième Conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

23 novembre 2023
Français
Original : anglais

Genève, 14 novembre 2023
Point 14 de l'ordre du jour
Examen et adoption du document final

Document final

I. Introduction

1. L'article 13 du Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (Protocole II modifié), annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, prévoit que les Hautes Parties contractantes au Protocole tiennent chaque année une conférence afin de se consulter et de coopérer entre elles pour toute question concernant le fonctionnement de cet instrument.
2. La vingt-quatrième Conférence annuelle, tenue le 15 novembre 2022, a décidé de recommander à la vingt-cinquième Conférence annuelle un ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans son document final (CCW/AP.II/CONF.24/5, annexe II). Elle a en outre approuvé les coûts estimatifs de la vingt-cinquième Conférence annuelle (CCW/AP.II/CONF.24/4).
3. Comme indiqué au paragraphe 29 de son document final (CCW/AP.II/CONF.24/5), la vingt-quatrième Conférence annuelle avait recommandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et au Président désigné de la vingt-cinquième Conférence annuelle, au nom des Hautes Parties contractantes, d'exercer leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité du Protocole II modifié.
4. La vingt-quatrième Conférence annuelle, au paragraphe 32 c) de son document final (CCW/AP.II/CONF.24/5), a décidé de poursuivre les débats sur le ou les articles du Protocole II modifié sélectionnés, comme la vingtième Conférence annuelle l'avait décidé et fait consigner au paragraphe 31 de son document final (CCW/AP.II/CONF.20/5).
5. Au paragraphe 35 de son document final (CCW/AP.II/CONF.24/5), la vingt-quatrième Conférence annuelle a également décidé que le Groupe d'experts passerait en revue le fonctionnement et l'état du Protocole et examinerait les questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes en application de l'article 13 (par. 4) du Protocole II modifié, sous la responsabilité générale du Président désigné, et qu'il examinerait la question des engins explosifs improvisés (EEI), sous la responsabilité générale des Coordonnateurs pour les EEI. La Conférence a également décidé que les travaux du Groupe d'experts seraient examinés à la vingt-cinquième Conférence annuelle.
6. La vingt-quatrième Conférence annuelle a décidé de proposer la candidature d'un(e) représentant(e) du Groupe des pays non alignés en tant que président(e) désigné(e) de la vingt-cinquième Conférence annuelle. Le Groupe des pays non alignés a ensuite décidé de renoncer à ce droit.
7. Les Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié ont entériné, au moyen d'une procédure écrite d'approbation tacite, la désignation de l'Ambassadeur du Danemark, Erik



Brøgger Rasmussen, dont la candidature avait été proposée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, en tant que Président désigné de la vingt-cinquième Conférence annuelle. Après le départ de Genève de l'Ambassadeur Erik Brøgger Rasmussen, les Hautes Parties contractantes ont approuvé la désignation de son successeur, l'Ambassadeur Ib Petersen, dont la candidature avait été proposée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

8. La Réunion de 2022 des Hautes Parties contractantes à la Convention a décidé et fait consigner dans son rapport final (CCW/MSP/2022/7, par. 37 d)) que la vingt-cinquième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié se tiendrait le 14 novembre 2023 à Genève.

9. La vingt-cinquième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié a été préparée par le Groupe d'experts, qui s'est réuni pendant deux jours, les 9 et 10 novembre 2023 à Genève, comme la Réunion de 2022 des Hautes Parties contractantes à la Convention l'avait décidé et fait consigner dans son rapport final (CCW/MSP/2022/7, par. 37 a)).

II. Organisation de la vingt-cinquième Conférence annuelle

10. La vingt-cinquième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié s'est tenue le 14 novembre 2023 au Palais des Nations, à Genève.

11. Les Hautes Parties contractantes ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Guatemala, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Maroc, Monténégro, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay et Venezuela.

12. Les Hautes Parties contractantes à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux de la Conférence en qualité d'observatrices : Arabie saoudite, Côte d'Ivoire, Cuba, Émirats arabes unis, État de Palestine, Kazakhstan, Qatar, République démocratique populaire lao et Togo.

13. L'État dont le nom suit a participé à la Conférence en tant qu'observateur : Singapour.

14. Des représentants du Service de la lutte antimines ont également participé aux travaux de la conférence en tant qu'observateurs.

15. Des représentants des organismes dont le nom suit ont participé aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs : Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Union européenne.

16. Des représentants des organisations non gouvernementales et autres entités dont le nom suit ont également participé aux travaux de la Conférence en tant qu'observateurs : Conseil danois pour les réfugiés, HALO Trust, Human Rights Watch, Maat for Peace, Development and Human Rights, Norwegian People's Aid et Réseau de la Commission indépendante pour les droits de l'homme en Afrique du Nord.

III. Travaux de la vingt-cinquième Conférence annuelle

17. La vingt-cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié a été ouverte le 14 novembre 2023 par l'Ambassadeur de Bulgarie, Yuri Borissov Sterk, Président de la vingt-quatrième Conférence annuelle, qui a présidé la confirmation de la désignation d'Ib Petersen, Ambassadeur du Danemark, en tant que Président de la vingt-cinquième Conférence annuelle.

18. La Conférence a tenu deux séances plénières. À la première séance plénière, elle a confirmé la désignation comme Vice-Présidents de Shen Jian, Ambassadeur de Chine, de Nikola Yakov, de la Bulgarie, et de Zaman Mehdi, Ambassadeur du Pakistan.

19. À la même séance plénière, la Conférence a adopté son ordre du jour (CCW/AP.II/CONF.25/1). Les Hautes Parties contractantes n'ont pas été en mesure de reconduire le règlement intérieur tel qu'il figure dans le document CCW/AP.II/CONF.15/7 et son rectificatif (CCW/AP.II/CONF.15/7/Corr.1), aucun consensus ne s'étant dégagé sur cette question.

20. Pendant ses travaux, la Conférence a examiné les documents CCW/AP.II/CONF.25/1 à CCW/AP.II/CONF.25/4. Les documents de la Conférence sont disponibles dans toutes les langues officielles sur le site Internet de la Convention (<https://meetings.unoda.org/node/67240>), ainsi que par l'intermédiaire du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (ODS), à l'adresse <http://documents.un.org>.

21. Conformément à l'article 13 (par. 4) du Protocole, la Conférence était saisie des rapports nationaux annuels des Hautes Parties contractantes suivantes : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Maroc, Maurice, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, République dominicaine, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquoie, Tunisie, Türkiye et Ukraine.

22. Ces rapports contenaient des renseignements sur ce qui suit :

- a) La diffusion d'informations sur le Protocole à leurs forces armées et à la population civile ;
- b) Le déminage et les programmes de réadaptation ;
- c) Les mesures prises pour satisfaire aux exigences techniques du Protocole et toutes autres informations utiles y relatives ;
- d) Les textes législatifs ayant un rapport avec le Protocole ;
- e) Les mesures prises concernant l'échange international d'informations techniques, la coopération internationale au déminage ainsi que la coopération et l'assistance techniques ;
- f) D'autres points pertinents ;
- g) Les renseignements fournis pour alimenter la base de données sur le déminage établie dans le cadre du système des Nations Unies.

On trouvera à l'annexe III du présent rapport un tableau récapitulatif des rapports nationaux annuels soumis pour la vingt-cinquième Conférence annuelle.

IV. Suivi

23. La Conférence a décidé que la réunion de 2024 du Groupe d'experts se déroulerait sur deux journées aux dates fixées par la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention devant se tenir du 15 au 17 novembre 2023. Elle a également adopté les coûts estimatifs de la réunion du Groupe d'experts, tels qu'ils figurent dans le document CCW/AP.II/CONF.25/3.

24. La Conférence a décidé que le Groupe d'experts passerait en revue le fonctionnement et l'état du Protocole et examinerait les questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes en application de l'article 13 (par. 4) du Protocole II modifié, sous la responsabilité générale du Président désigné, et qu'il examinerait la question des EEI, sous la responsabilité générale des Coordonnateurs pour les EEI. Les travaux du Groupe d'experts seront examinés à la vingt-sixième Conférence annuelle.

25. La Conférence a en outre décidé que la vingt-sixième Conférence annuelle se déroulerait en 2024 aux dates fixées par la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention devant se tenir du 15 au 17 novembre 2023. Elle a aussi décidé de recommander à la vingt-sixième Conférence annuelle un ordre du jour provisoire, tel qu'il figure à l'annexe II. Elle a en outre approuvé les coûts estimatifs de la vingt-sixième Conférence annuelle, tels qu'ils figurent dans le document CCW/AP.II/CONF.25/4.

26. La Conférence a décidé de proposer la candidature d'un(e) représentant(e) du Groupe des États d'Europe orientale en tant que président(e) désigné(e) de la vingt-sixième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié devant se tenir en 2024, et celle de représentant(e)s de la Chine, du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et du Groupe des pays non alignés en tant que vice-président(e)s désigné(e)s.

27. À sa deuxième séance plénière, la vingt-cinquième Conférence annuelle a adopté son document final figurant dans le document CCW/AP.II/CONF.25/CRP.3, tel que modifié oralement. Le document final est publié sous la cote CCW/AP.II/CONF.25/5.

Annexe I

Appel des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, réunies pour leur vingt-cinquième Conférence annuelle

(tel qu'adopté à la deuxième séance plénière, le 14 novembre 2023)

Nous, Hautes Parties contractantes qui avons notifié au Dépositaire notre consentement à être liées par le Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques, réunies à Genève le 14 novembre 2023 pour notre vingt-cinquième Conférence annuelle :

Ayant à l'esprit la contribution importante qu'apporte le Protocole II modifié aux efforts internationaux visant à atténuer les souffrances causées par certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs, ou comme frappant sans discrimination,

Notant que le Protocole II modifié est le seul instrument juridique international qui couvre tous les types de mines, pièges et autres dispositifs,

Ayant fait le point du fonctionnement et de l'état du Protocole II modifié conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 13,

Ayant examiné les rapports nationaux annuels présentés par les Hautes Parties contractantes qui ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liées par le Protocole II modifié,

- 1. Accueillons avec satisfaction le fait que 106 Hautes Parties contractantes ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liées par le Protocole II modifié ;*
- 2. Soulignons qu'il importe de parvenir à l'universalisation du Protocole II modifié, notamment en faisant en sorte que le plus grand nombre d'États possible y adhèrent ;*
- 3. Demandons instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de prendre toutes les mesures voulues pour devenir au plus vite partie au Protocole II modifié.*

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième Conférence annuelle

(tel que recommandé par la vingt-cinquième Conférence annuelle à sa deuxième séance plénière, le 14 novembre 2023)

1. Ouverture de la Conférence.
2. Confirmation de la désignation du (de la) Président(e) de la Conférence et des autres membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du règlement intérieur.
5. Nomination du (de la) Secrétaire général(e) de la Conférence.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tout organe subsidiaire de la Conférence.
7. Échange de vues général.
8. Examen du fonctionnement et de l'état du Protocole.
9. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole modifié.
10. Engins explosifs improvisés (EEI).
11. Rapports de tout organe subsidiaire.
12. Approbation des coûts estimatifs pour 2025.
13. Questions diverses.
14. Examen et adoption du document final.

Annexe III

Tableau récapitulatif des rapports nationaux annuels soumis pour la vingt-cinquième Conférence annuelle

Formules utilisées

Formule A : Diffusion d'informations

Formule B : Déminage et programmes de réadaptation

Formule C : Exigences techniques et informations utiles y relatives

Formule D : Textes législatifs

Formule E : Échange international d'informations techniques, coopération en matière de déminage, et coopération et assistance techniques

Formule F : Autres points pertinents

Formule G : Renseignements sur le déminage à fournir pour la base de données de l'ONU

Notes

Normal : Présentation normale

Résumé : Simple résumé complété (ou non) par la ou les formules indiquant les modifications intervenues depuis la présentation du rapport précédent

<i>Haute partie contractante</i>	<i>Date de soumission</i>	<i>Cadre de présentation utilisé</i>	<i>Les informations peuvent être communiquées aux autres Hautes Parties contractantes</i>	<i>Formules utilisées</i>							<i>Langue</i>
				A	B	C	D	E	F	G	
Afghanistan	-										
Afrique du Sud	-										
Albanie	-										
Allemagne	31.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Argentine	30.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
Australie	20.01.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Autriche	14.02.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Bangladesh	-										
Bélarus	06.04.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Russe
Belgique	30.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Bénin											
Bolivie (État plurinational de)	-										
Bosnie-Herzégovine	29.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Brésil	-										
Bulgarie	05.04.2023	Normal	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Burkina Faso	-										
Cabo Verde	-										
Cambodge	27.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Cameroun	-										
Canada	31.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Chili	-										
Chine	15.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Chinois
Chypre	31.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Colombie	31.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
Costa Rica	-										
Croatie	21.03.2023	Normal	Oui	✓	✓			✓		✓	Anglais
Danemark	03.11.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
El Salvador	-										
Équateur	06.04.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
Espagne	-										
Estonie	31.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
États-Unis d'Amérique	03.11.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais

Haute partie contractante	Date de soumission	Cadre de présentation utilisé	Les informations peuvent être communiquées aux autres Hautes Parties contractantes	Formules utilisées							Langue
				A	B	C	D	E	F	G	
Fédération de Russie	27.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Russe
Finlande	30.03.2023	Normal	Oui	✓	✓			✓			Anglais
France	31.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Français
Gabon	-										
Géorgie	28.03.2023	Normal	Oui	-	✓	-	-	-	-	-	Anglais
Grèce	-										
Grenade	-										
Guatemala	-										
Guinée-Bissau	-										
Honduras	-										
Hongrie	04.08.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Inde	-	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Iraq	30.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Arabe
Irlande	30.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Islande	-										
Israël	03.01.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Italie	20.04.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Jamaïque	-										
Japon	31.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Jordanie	31.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Arabe
Koweït	-										
Lettonie	27.03.2023	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Liban	-										
Libéria	-										
Liechtenstein	15.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Lituanie	30.03.2023	Normal	Oui	-	-	-	-	✓	✓	-	Anglais
Luxembourg	-										
Macédoine du Nord	-										
Madagascar	-										
Maldives	-										
Mali	-										
Malte	-										
Maroc	27.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Français

Haute partie contractante	Date de soumission	Cadre de présentation utilisé	Les informations peuvent être communiquées aux autres Hautes Parties contractantes	Formules utilisées							Langue	
				A	B	C	D	E	F	G		
Maurice	04.05.2023	Normal	Non	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Monaco	-											
Monténégro	23.03.2023	Normal	Oui	✓			✓		✓			Anglais
Nauru	-											
Nicaragua	-											
Niger	-											
Norvège	-											
Nouvelle-Zélande	30.03.2023	Normal	Oui	-	✓	-	-	-	-	-	-	Anglais
Pakistan	06.04.2023	Normal	Oui		✓				✓			Anglais
Panama	-											
Paraguay	-											
Pays-Bas	19.04.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Pérou	-											
Philippines	-											
Pologne	28.03.2023	Normal	Oui	✓	✓			✓				Anglais
Portugal	-											
République de Corée	30.03.2023	Normal	Non	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
République de Moldova	05.04.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
République dominicaine	28.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
République tchèque	30.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Roumanie	10.04.2023	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	12.05.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Saint-Siège	20.01.2023	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-											
Sénégal	-											
Serbie	05.04.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Seychelles	-											
Sierra Leone	-											
Slovaquie	27.03.2023	Normal	Oui	✓	-	-	-	✓	-	-	-	Anglais
Slovénie	-											

<i>Haute partie contractante</i>	<i>Date de soumission</i>	<i>Cadre de présentation utilisé</i>	<i>Les informations peuvent être communiquées aux autres Hautes Parties contractantes</i>	<i>Formules utilisées</i>							<i>Langue</i>
				A	B	C	D	E	F	G	
Sri Lanka	-										
Suède	31.03.2023	Normal	Oui	-	-	-	-	✓	-	✓	Anglais
Suisse	30.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Tadjikistan	23.05.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Russe
Tunisie	14.04.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Arabe
Türkiye	31.03.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Turkménistan	-										
Ukraine	07.04.2023	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Uruguay	-										
Venezuela (République bolivarienne du)	-										
Zambie	-										

Annexe IV

Liste des États qui ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié (au 14 novembre 2023)

<i>Haute partie contractante</i>	<i>Date de notification du consentement</i>
Afghanistan	9 août 2017
Afrique du Sud	26 juin 1998
Albanie	28 août 2002
Allemagne	2 mai 1997
Argentine	21 octobre 1998
Australie	22 août 1997
Autriche	27 juillet 1998
Bangladesh	6 septembre 2000
Bélarus	2 mars 2004
Belgique	10 mars 1999
Bénin	27 septembre 2019
Bolivie (État plurinational de)	21 septembre 2001
Bosnie-Herzégovine	7 septembre 2000
Brésil	4 octobre 1999
Bulgarie	3 décembre 1998
Burkina Faso	26 novembre 2003
Cabo Verde	16 septembre 1997
Cambodge	25 mars 1997
Cameroun	7 décembre 2006
Canada	5 janvier 1998
Chili	15 octobre 2003
Chine	4 novembre 1998
Chypre	22 juillet 2003
Colombie	6 mars 2000
Costa Rica	17 décembre 1998
Croatie	25 avril 2002
Danemark	30 avril 1997
El Salvador	26 janvier 2000
Équateur	14 août 2000
Espagne	27 janvier 1998

<i>Haute partie contractante</i>	<i>Date de notification du consentement</i>
Estonie	20 avril 2000
États-Unis d'Amérique	24 mai 1999
Fédération de Russie	2 mars 2005
Finlande	3 avril 1998
France	23 juillet 1998
Gabon	22 septembre 2010
Géorgie	8 juin 2009
Grèce	20 janvier 1999
Grenade	10 décembre 2014
Guatemala	29 octobre 2001
Guinée-Bissau	6 août 2008
Honduras	30 octobre 2003
Hongrie	30 janvier 1998
Inde	2 septembre 1999
Iraq	24 septembre 2014
Irlande	27 mars 1997
Islande	22 août 2008
Israël	30 octobre 2000
Italie	13 janvier 1999
Jamaïque	25 septembre 2008
Japon	10 juin 1997
Jordanie	6 septembre 2000
Koweït	24 mai 2013
Lettonie	22 août 2002
Liban	5 avril 2017
Libéria	16 septembre 2005
Liechtenstein	19 novembre 1997
Lituanie	3 juin 1998
Luxembourg	5 août 1999
Macédoine du Nord	31 mai 2005
Madagascar	14 mars 2008
Maldives	7 septembre 2000
Mali	24 octobre 2001
Malte	24 septembre 2004

<i>Haute partie contractante</i>	<i>Date de notification du consentement</i>
Maroc	19 mars 2002
Maurice	2 novembre 2018
Monaco	12 août 1997
Monténégro	30 décembre 2011
Nauru	12 novembre 2001
Nicaragua	5 décembre 2000
Niger	18 septembre 2007
Norvège	20 avril 1998
Nouvelle-Zélande	8 janvier 1998
Pakistan	9 mars 1999
Panama	3 novembre 1999
Paraguay	22 septembre 2004
Pays-Bas	25 mars 1999
Pérou	3 juillet 1997
Philippines	12 juin 1997
Pologne	14 octobre 2003
Portugal	31 mars 1999
République de Corée	9 mai 2001
République de Moldova	16 juillet 2001
République dominicaine	21 juin 2010
République tchèque	10 août 1998
Roumanie	25 août 2003
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	11 février 1999
Saint-Siège	22 juillet 1997
Saint-Vincent-et-les Grenadines	6 décembre 2010
Sénégal	29 novembre 1999
Serbie	14 février 2011
Seychelles	8 juin 2000
Sierra Leone	30 septembre 2004
Slovaquie	30 novembre 1999
Slovénie	3 décembre 2002
Sri Lanka	24 septembre 2004
Suède	16 juillet 1997

<i>Haute partie contractante</i>	<i>Date de notification du consentement</i>
Suisse	24 mars 1998
Tadjikistan	12 octobre 1999
Tunisie	23 mars 2006
Türkiye	2 mars 2005
Turkménistan	19 mars 2004
Ukraine	15 décembre 1999
Uruguay	18 août 1998
Venezuela (République bolivarienne du)	19 avril 2005
Zambie	25 septembre 2013

Annexe V

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
CCW/AP.II/CONF.25/1	Ordre du jour provisoire
CCW/AP.II/CONF.25/2	Rapport sur les engins explosifs improvisés
CCW/AP.II/CONF.25/3	Coûts estimatifs – Réunion d’experts de 2024 des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié
CCW/AP.II/CONF.25/4	Coûts estimatifs – Vingt-sixième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, en 2024
CCW/AP.II/CONF.25/5	Document final
CCW/AP.II/CONF.25/INF.1	Liste des participants
CCW/AP.II/CONF.25/WP.1	Working Paper submitted by Ukraine
CCW/AP.II/CONF.25/WP.2	Working Paper submitted by the Russian Federation
CCW/AP.II/CONF.25/WP.3	Working Paper submitted by the European Union
